

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40<sup>e</sup> année – N° 30 – Mercredi 22 août 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Ordre du jour de la session du Parlement, mercredi 5 septembre 2018, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Questions orales

#### Présidence du Gouvernement

3. Motion N° 1216  
Pour que la ville de Moutier soit représentée dans le Parlement jurassien au cours de la législature 2021-2025. Rémy Meury (CS-POP)
4. Postulat N° 385  
Vers une meilleure représentativité femmes-hommes au Parlement jurassien. Christophe Terrier (VERTS)
5. Interpellation N° 887  
CFF Cargo: avenir des points de desserte dans le canton du Jura? Vincent Hennin (PCSI)
6. Question écrite N° 3024  
Publications dans le Journal officiel. Pierre Parietti (PLR)
7. Question écrite N° 3032  
Processus de communication de l'administration cantonale... sous haute surveillance? Nicolas Maître (PS)

#### Département des finances

8. Modification de la loi concernant la circonscription de la République et Canton du Jura en trois districts (deuxième lecture)
9. Décret concernant l'administration financière des communes (deuxième lecture)
10. Modification de la loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (première lecture)
11. Rapport 2017 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

12. Rapport 2017 de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA Jura)
13. Question écrite N° 3021  
Impôts impayés: la spirale infernale! Jacques-André Aubry (PDC)
14. Question écrite N° 3025  
Prisons jurassiennes: faisons le point! Yves Gigon (Indépendant)
15. Question écrite N° 3031  
Protection des données: quelles implications aura le Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans le Jura? Rosalie Beuret Siess (PS)

#### Département de la formation, de la culture et des sports

16. Motion N° 1211  
HEP-BEJUNE: pour une facturation correcte et aux véritables bénéficiaires d'une prestation. Rémy Meury (CS-POP)
17. Postulat N° 381  
Pour une étude visant à équiper les salles de sport actuelles. Yann Rufer (PLR)
18. Interpellation N° 886  
Formation en soins infirmiers ES à Saint-Imier: quelle est la position du Gouvernement jurassien? Jean-Daniel Tschan (PCSI)

#### Département de l'intérieur

19. Question écrite N° 3012  
Expertises médicales de la société MedLex SA et d'autres sociétés du même type: combien ont-elles été utilisées par l'Office AI du canton du Jura? Alain Schweingruber (PLR)
20. Question écrite N° 3013  
Réorganisation des Services sociaux régionaux! Michel Choffat (PDC)
21. Question écrite N° 3018  
Fraude à l'aide sociale. Vincent Hennin (PCSI)
22. Question écrite N° 3020  
Réduire les ordonnances pénales à l'encontre des frontaliers. Jacques-André Aubry (PDC)
23. Question écrite N° 3026  
Personnel de l'Etat: transparence! (N° 6). Yves Gigon (Indépendant)
24. Question écrite N° 3029  
Administration et établissements autonomes: pourquoi des départs en masse? Raoul Jaeggi (Indépendant)

**Département de l'environnement**

25. Motion N° 1207  
Pour un Canton éclairé ! Baptiste Laville (VERTS)
26. Motion N° 1214  
Encourager l'énergie solaire et l'orientation adéquate des toits. Vincent Hennin (PCSI)
27. Motion N° 1215  
Poussièreuse loi sur les mines: une mise à jour urgente s'impose ! Damien Lachat (UDC)
28. Postulat N° 383  
Abonnement Vagabond annuel: paiement par acomptes. Vincent Hennin (PCSI)
29. Question écrite N° 3016  
Transports publics: harmonisation des tarifs et applications liées ? Vincent Hennin (PCSI)
30. Question écrite N° 3030  
Noir, c'est noir – il n'y a plus d'espoir ! Nicolas Maître (PS)
31. Question écrite N° 3034  
Un coup de pouce pour l'envol de la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport ? Brigitte Favre (UDC)

Delémont, le 17 août 2018

Au nom du Parlement

La présidente: Anne Froidevaux

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

Service des infrastructures

**Restriction de circulation****Route cantonale N° 250.2****Commune: Courroux**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

- Motif: **Fête du village**
- Tronçon: **Traversée du village de Courroux  
Rue du 23-Juin**
- Durées: **Du samedi 25 août à 18 h  
au dimanche 26 août 2018 à 5 h  
Du dimanche 26 août à 14 h  
au lundi 27 août 2018 à 5 h  
Du lundi 27 août à 18 h  
au mardi 28 août 2018 à 5 h**
- Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 25 avril 2018

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
Pascal Mertenat

Service des infrastructures

**Restriction de circulation****Route cantonale N° 248.3****Commune: Les Breuleux**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

- Motif: **Travaux d'entretien de la ligne ferroviaire**
- Tronçon: **Traversée du village  
Passage à niveau de la Grand-Rue**
- Durée: **Du 27 août à 10 h  
au 28 août 2018 à 20 h**
- Particularités: Néant
- Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 17 juillet 2018

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Basse-Allaine

#### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 9 août 2018 les plans suivants :

- Plan spécial « Grandgourt »
- Plan d'occupation du sol
- Plan des équipements
- Prescriptions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures.

L'autorisation de police des eaux sera délivrée ultérieurement par l'Office de l'environnement sur la base du projet d'ouvrage.

Courtemaîche, le 16 août 2018

Au nom du Conseil communal

Le maire, Daniel Ramseyer  
Le secrétaire, J.-Pierre Brugnerotto

### Haute-Ajoie

#### Abrogation de règlement

En date du 21 mai 2008, l'Assemblée communale de Haute-Ajoie a décidé d'abroger le règlement communal ci-après :

- Règlement concernant le pâturage communal de Roche-d'Or.

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 28 juin 2018.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Haute-Ajoie/Chevèze, le 22 août 2018

Conseil communal de Haute-Ajoie

### Porrentruy

#### Restrictions de circulation

Vu les dispositions fédérales et cantonales, le Conseil Municipal informe les usagers que les rues sous-mentionnées seront temporairement fermées à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motif : 37<sup>e</sup> Braderie Bruntrutaine.

Rues : Grand-rue, place Blarer-de-Wartensee, rues du 23-Juin, des Annonciades, des Baïches, de la Chaumont, du Collège, du Cygne, de l'Eglise, des Malvoisins, du Séminaire, Pierre-Péquignat, des Tilleuls (de la rue du Temple au chemin de l'Oiselier) et Thurmann (hauteur Esplanade des Tilleuls).

Dates : **Du vendredi 24 août 2018, 8h, au dimanche 26 août 2018, 24h.**

Rues : Rues Joseph-Trouillat, du Gravier et faubourg de France.

Date : Samedi 25 août 2018, de 20h à 23h, pour le feu d'artifice, éventuellement le dimanche 26 août 2018, même horaire, en cas de report suite à des conditions météorologiques défavorables.

Rues : Rues Joseph-Trouillat et du Gravier

Date : Dimanche 26 août 2018, de 14h30 à 16h30, pour le cortège.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière mise en place et aux ordres de la police.

Les oppositions à ces restrictions ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Conseil municipal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Fontenais

#### Assemblée extraordinaire de paroisse, le 6 septembre 2018, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Nommer un scrutateur
2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Voter un projet de rénovation du bâtiment de l'école infantine et donner compétence au conseil pour se procurer les fonds nécessaires
4. Divers et imprévus

Le Conseil

## Avis de construction

### La Baroche / Charmoille

Requérant: Frédéric Nagel, Route Principale 75, 2947 Charmoille. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Projet: pose de 105 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Est-Ouest du bâtiment N° 83, sur la parcelle N° 67 (surface 2794 m<sup>2</sup>), sise Gasse du Moulin. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: selon dossier déposé.

Genre de construction: panneaux: panneaux Q.PEAK-G5 295-310, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 septembre 2018 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 17 août 2018

Le Conseil communal

### La Chaux-des-Breuleux

Requérant: Xavier Chapatte, Bas du Village 19, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Auteur du projet: Flexome SA, Jean-Louis Baume, Av. Léopold-Robert 88, 2300 la Chaux-de-Fonds.

Projet: création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment existant N° 19, avec perron d'entrée côté Nord. Ouverture de 4 fenêtres en façade ouest. Pose

d'un poêle dans le nouveau logement avec conduit de fumée en toiture pan Sud, réfection du conduit de fumée en toiture pan Sud du chauffage, pose d'un bac de rétention pour citernes, fermeture local chaudière, réaménagement d'une salle de bain à l'étage du logement existant. Pose d'une mini-step, sur la parcelle N° 614 (surface 6390 m<sup>2</sup>), sise Bas du Village 19, Le Clos au-dessous du Sentier. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante, isolation périphérique intérieure, plâtre. Façades: crépissage existant, teinte sans changement. Toiture: tuile existante, teinte et pente sans changement.

Dérogation requise: art. 24 c LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2018 au secrétariat communal de La Chaux-des-Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Chaux-des-Breuleux, le 14 août 2018

Le Conseil communal

### Cornol

Requérant: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Axians Micatel AG, Pulversstrasse 8, 3063 Ittigen.

Projet: échange d'antennes sur une station de base de téléphonie mobile existante, pour le compte de Salt Mobile SA / JU 0009-B, sur la parcelle N° 1790 (surface 115 117 m<sup>2</sup>), sise Chemin du Monterri, lieu dit le Tillio. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: bât: acier, teinte inchangée.

Dérogation requise: art. 24 LAT et art. 21 LFOR (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 septembre 2018 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 20 août 2018

Le Conseil communal

### Courgenay

Requérant: Julien Cuttat, Pré Varré 2, 2950 Courgenay. Auteur du projet: RGB Construction Sàrl, Route des Brolliets 8, 1241 Puplinge.

Projet: pose d'une isolation périphérique extérieure contre les façades de l'habitation, crépissage, sur la parcelle N° 389 (surface 1103 m<sup>2</sup>), sise Pré Varré 2. Zone d'affectation: centre CAb.

Dimensions principales: existantes. Dimensions habitation avec isolation extérieure: longueur 10 m 92, largeur 8 m 49, hauteur 5 m 45, hauteur totale 10 m.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante, isolation périphérique, crépissage. Façades: crépissage, teinte blanc cassé. Toiture: inchangée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 20 août 2018

Le Conseil communal

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérante: Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez.

Projet: réfection de 2 chemins d'accès à la forêt avec remodelage du terrain naturel et réfection du passage inférieur (ruisseau Le Pennelat), selon dossier déposé, sur les parcelles N°s 531, 532, 3791 et 4006 (surfaces respectives 11 583, 1449, 273 183 et 987 866 m<sup>2</sup>), sises La Louvière. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales chemin 1: longueur 540 m, largeur 3 m. Dimensions principales chemin 2: longueur 300 m, largeur 3 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 20 août 2018

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Messieurs Schaffter André et Yoann, Route de Soulce 6, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Architecture AJ, Route Principale 36 B, 2856 Boécourt.

Projet: construction d'une remise pour machines agricoles et déconstruction du bâtiment N° 102 sur la parcelle 3334 et du bâtiment N° 100 sur la parcelle 3057, sur les parcelles N°s 3057, 3334 et 3335 (surfaces respectives 14 525, 3 758 et 103 625 m<sup>2</sup>), sises La Combe. Zone de construction: zone agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 30 m 26, largeur 12 m 21, hauteur 3 m 30, hauteur totale 7 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: fondations BA, structure métallique, charpente bois. Façades: planches sapin, couleur: brun. Couverture: tôle sandwich, couleur: rouge (RAL 3009).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 24 septembre 2018 inclusivement, au Secrétariat

communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 14 août 2018

Le Conseil communal

## Muriaux

Requérants: Sophie & Fabrice Guenot (-Vallat), Les Chenevières 111, 2338 Les Emibois. Auteur du projet: BURRI et partenaires Sàrl, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation sans travaux du bâtiment N° 115B d'une remise agricole en garage, sur la parcelle N° 281 (surface 51 532 m<sup>2</sup>), sise Le Crâtat-Loviat. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: existant inchangé. Façades: existant inchangé. Toiture: existant inchangé.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 septembre 2018 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 16 août 2018

Le Conseil communal

## Vellerat

Requérant: SEOD, Case postale 851, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: pose d'un Molok® semi-enterré, sur la parcelle N° 8 (surface 872 m<sup>2</sup>), sise Au Village. Zone d'affectation: utilité publique I.

Dimensions principales: diamètre 2 m, hauteur 0 m 90, hauteur totale 1 m 20.

Genre de construction: matériaux: polyéthylène PE. Façades: lames bois, teinte brun clair. Toiture: plastique, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 septembre 2018 au secrétariat communal de Vellerat où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vellerat, le 17 août 2018

Le Conseil communal

## Mises au concours



JURA  
TROIS-LACS  
DREI-SEEN-LAND  
JURATOURISME.CH

Jura Tourisme est l'organisme responsable de l'information des touristes et du développement de ce secteur (développement de l'offre et communication) sur le territoire du canton du Jura.

A la suite du prochain départ en retraite de la titulaire, Jura Tourisme met au concours le poste de

### Comptable (60 % ou à convenir)

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> février 2019.

Lieu de travail: Saignelégier.

Détails du poste: [www.juratourisme.ch/job](http://www.juratourisme.ch/job).

### Renseignements et candidature:

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet d'ici au 16 septembre 2018 à: Jura Tourisme, Madame Oriane Geiser, Place du 23-Juin 6, 2350 Saignelégier ou [oriane.geiser@juratourisme.ch](mailto:oriane.geiser@juratourisme.ch).

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
Vallat Partenaires SA

Conseils en marchés publics et en gestion de projets, à l'attention de Patrick Vallat, Rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Suisse, E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch)

##### 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

##### 1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.4 Genre de marché

Marché de services

##### 1.5 Soumis à l'accord GATT / OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Titre du projet du marché

Projet d'agrandissement de rénovation et d'assainissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

##### 2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

**2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 71200000 - Services d'architecture,  
71300000 - Services d'ingénierie

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

PERSONNES-CLÉS Pondération 20%  
MONTANT DES HONORAIRES Pondération 20%  
APPROCHE DE LA PROBLÉMATIQUE  
ET MOTIVATION Pondération 15%  
PLANIFICATION DES PRESTATIONS  
ET DES TRAVAUX Pondération 15%  
RÉFÉRENCES DU CANDIDAT Pondération 15%  
TEMPS CONSACRÉ POUR L'EXÉCUTION  
DU MARCHÉ Pondération 10%  
ORGANISATION DU CANDIDAT Pondération 5%

**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

**Nom:** Stähelin Partner architectes SA,  
Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse  
**Prix:** CHF 4 133 526.00 avec 7.7% de TVA

**3.3 Raisons de la décision d'adjudication**

**Raisons:** L'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères d'appréciation fixés dans le dossier d'appel d'offres.

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 02.05.2018  
Numéro de la publication 1018369

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 11.07.2018

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres:** 3

**4.5 Indication des voies de recours**

La décision d'adjudication ayant été notifiée par courrier aux soumissionnaires, le présent marché n'est pas sujet à recours.



**Centre de Loisirs**  
hôtel cristal - wellness & spa

**Assemblée générale des actionnaires**

**Jeudi 20 septembre 2018, à 20h 15,  
au Centre de Loisirs, à Saignelégier, salle Uranus**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 sept. 2017
4. Rapport Président du Conseil d'administration
5. Comptes 2017/2018 du 35<sup>e</sup> exercice
6. Rapport de l'organe de révision
7. Décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision
8. Nomination, mutation membres CA
9. Rapport du directeur et évolution du Centre de Loisirs
10. Divers

Remarques

- a) Le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 sept. 2017, les comptes et le rapport des vérificateurs sont déposés au siège de la Société (administration du CL) jusqu'au 17 septembre 2018 à 18 heures, où ils peuvent être consultés.
- b) En ce qui concerne l'exercice du droit de vote, il est rappelé qu'un actionnaire ne peut représenter plus d'un autre actionnaire.

## Divers

Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt

**Assemblée des propriétaires du SAF Rocourt**

Conformément aux statuts du Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt et à la législation sur les améliorations structurelles, le comité convoque les propriétaires intéressés à l'assemblée générale le mercredi 26 septembre 2018, à 20h, à la salle de Rocourt.

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nominations de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2015
4. Rapport du Président du SAF
5. Comptes 2015-2016-2017. Rapport de l'organe de révision et décharge au Comité
6. Rapport du Président de la Commission d'estimation
7. Rapport du Directeur technique
8. Information sur la situation des travaux
9. Rapport du Service de l'économie rurale
10. Nomination de l'organe de révision
11. Valeurs passagères
12. Divers.

Le comité du Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt.

Rocourt, le 17 août 2018